PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 10 juillet 2017 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénald Marier.

Présents :
Mme Stella Tremblay
M. Matthieu Girard
M. Réjean Tremblay
M. Steeve Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017;
5. Adoption des comptes à payer du mois de juin 2017;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Hydro Québec : Demande de consentement municipal pour le projet de prolongement triphasé chemin Cartier;
8. Résolution d'appui demande à la CPTAQ de Sylvain Pilote, Gérald Pilote, Ferme Fernand Pilote et Transport Brassard Inc.;
9. Résultats achat regroupé de sel à déglaçage des chaussées-saison 2017-2018;
10. Sclérose en plaques du Grand Charlevoix : Lettre de sollicitation tournoi de golf 2017;
11. La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : Rapport de thermographie;
12. Demande de subvention natation;
13. Visa Desjardins : Résolution pour demande et gestion de compte de carte;
14. SSQ : Changement de responsable des assurances collectives;
15. Adjudication de la soumission pour emprunt par billets en date du 18 juillet 2017 au montant de 240 000 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 408;
    15.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 240 000 $ qui sera réalisé le 18 juillet (Règlement numéro 408);
16. Offre de services professionnels étude géotechnique - Réfection chemin Principal (FEPTEU);
17. Acceptation soumissions services professionnels en ingénierie pour conception plan et devis chemin Principal (FEPTEU);
18. Les Mains de l'espoir : Billets de tirage;
19. Croix rouge canadienne : Contribution annuelle;
20. Diffusion de films dans les municipalités et Filmantrophes (collaboration des bibliothèques);
21. Achat d'une scie mécanique;

22. Participation à la section « Nos Charlevoisiens » de moncharlevoix.net;
23. Achat radio nouvelle camionnette;
24. Demande d'emprunt temporaire - Projet chemin Principal, réf. Règlement 414;
25. Demande d'appel d'offres aux laboratoires pour contrôle de qualité matériaux - Projet réfection 1er Rang (RIRL);
26. Engagement d'un employé temporaire;
27. Élections municipales 2017 : Formation pour la présidente d'élection;
28. Intervention des pompiers du 2 juillet, envoi de facture;
29. Achat de pneus usagés pour tracteur;
30. Soumission fourniture, transport et mise en place de résidu de planage;
31. Asphalte Loisirs;
32. Courrier;
33. Affaires nouvelles;
34. Période de questions;
35. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2017-07-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2017-07-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 12 juin 2017.

2017-07-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 19 juin 2017.

2017-07-04

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2017

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 179 702.36 $ (journal des achats #1165, journal des déboursés # 949-950, chèques # 13062 à 13114, prélèvements # 467 à 474) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 56 079.65 $ (journal des achats 1161-1162-1162-1164, journal des déboursés # 942-943-944-945-947-948, chèques # 13044 à 13061, prélèvements # 464 à 474) et les salaires nets pour un montant 24 368.55 $, (dépôts # 504840 à 504904), sont acceptés.

2017-07-05

6- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Visa Desjardins				705.16 $
IT Cloud.ca				89.57 $
Bell Mobilité				129.31 $
Bell Canada				291.42 $
Socan				40.24 $
Les Gonflés				977.29 $
SNQC				197.50 $
Chapiteaux du Monde				873.81 $
Encadrement La Malbaie				154.53 $
				3 458.83 $

7- HYDRO-QUÉBEC : DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT TRIPHASÉ CHEMIN CARTIER

Le point est reporté.

2017-07-06

8- RÉSOLUTION D'APPUI DEMANDE À LA CPTAQ DE SYLVAIN PILOTE, GÉRALD PILOTE, FERME FERNAND PILOTE ET TRANSPORT BRASSARD INC.

RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) – SYLVAIN PILOTE, GÉRALD PILOTE ET FERME FERNAND PILOTE ET TRANSPORT S. BRASSARD INC.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Sylvain Pilote, Gérald Pilote et Ferme Fernand Pilote et Transport S. Brassard Inc. pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une

fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière/gravière (renouvellement), d'une partie du lot 21-P, rang 1, du cadastre de la Paroisse de St-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie 7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Faible
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune contrainte supplémentaire
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	Aucun
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Pas d'effet négatif additionnel
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Pas d'effet négatif
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	N/A
9	L'effet sur le développement économique de la région.	positif
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	N/A

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de Sylvain Pilote, Gérald Pilote et Ferme Fernand Pilote et Transport S. Brassard Inc.

2017-07-07

9- RÉSULTATS ACHAT REGROUPÉ DE SEL À DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - SAISON 2017-2018

_____

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, par sa résolution #2016-04-11, mandatait l'UMQ pour les années 2016-2017 et 2017-2018, afin de participer à l'appel d'offres du Regroupement d'achats pour l'achat de 300 tonnes métrique par année de sel pour le déglaçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a procédé à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres #CS-20172018 visant de chlorure de sodium (sel de déglaçage de chaussée), pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE dans le territoire d'adjudication « C », deux (2) fournisseurs ont déposés une soumission conforme : Mines Seleine et Compass Mineral Canada Corp.;

CONSIDÉRANT QUE, pour Saint-Hilarion, le plus bas soumissionnaire conforme est le suivant: Compass Mineral Canada Corp au coût de 109.68 $/tonne métrique (transport inclus, taxes en sus)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une quantité approximative de 300 tonnes métriques de chlorure de sodium (sel de déglaçage), auprès de Compass Mineral Canada Corp, au tarif de 109.68 $ la tonne métrique (transport inclus et taxes en sus), pour un total d'environ 32 904 $ (transport inclus et taxes en sus).

2017-07-08

10- SCLÉROSE EN PLAQUES DU GRAND CHARLEVOIX : LETTRE DE SOLLICITATION TOURNOI DE GOLF 2017

_____

CONSIDÉRANT l'invitation à être partenaire pour l'édition 2017 du tournoi de golf bénéfice de l'organisme la Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix qui aura lieu le 12 août prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de contribuer aux activités bénéfices de la Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix pour un montant de 50 $.

2017-07-09

11- LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) : RAPPPORT DE THERMOGRAPHIE

_____

CONSIDÉRANT la deuxième partie du rapport résumant l'inspection électrique et thermographique suite à la visite des installations électriques de la municipalité par un technicien en thermographie de la MMQ ;

CONSIDÉRANT QU'aucune anomalie thermique n'a été détectée;

CONSIDÉRANT QUE le rapport détaillé des anomalies électriques à réparer dans un délai de 90 jours;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un électricien devront être retenus afin d'apporter les correctifs nécessaires suivant les recommandations du rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les travaux et le mandat à un électricien au meilleur coût possible afin d'apporter les correctifs avant la fin du délai alloué.

2017-07-10

12- DEMANDE DE SUBVENTION DE NATATION

_____

CONSIDÉRANT la demande de subvention de Mme Katrin Trudel pour les cours de natation de ses garçons Cédrick et Philip Brassard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 78 $ (2 x 39 $) à madame Katrin Trudel pour la subvention natation.

2017-07-11

13- VISA DESJARDINS : RÉSOLUTION POUR DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE

_____

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

1. que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées : Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière et Renald Marier, maire;

6. que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

2017-07-12

14- SSQ : CHANGEMENT DE RESPONSABLE DES ASSURANCES COLLECTIVES

_____

Il est proposé par monsieur Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser SSQ Groupe financier à effectuer le changement de responsable des d'assurances collectives :

Ancienne responsable : Madeleine Tremblay
Nouvelle responsable : Nathalie Lavoie

D'autoriser monsieur le maire, Renald Marier, à signer l'autorisation pour et au nom de la municipalité.

2017-07-13

15- ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR EMPRUNT PAR BILLETS EN DATEDU 18 JUILLET 2017 AU MONTANT DE 240 000 $ EFFECTUÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 408

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 juillet 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,3628 %
Montant :	240 000 $	Date d'émission :	18 juillet 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 800 $	1,55000 %	2018
10 000 $	1,80000 %	2019
10 200 $	2,00000 %	2020
10 400 $	2,20000 %	2021
199 600 $	2,40000 %	2022

Prix : 98,00900 Coût réel : 2,82932 %

2 - CD DE CHARLEVOIX-EST

9 800 $	3,16000 %	2018
10 000 $	3,16000 %	2019
10 200 $	3,16000 %	2020
10 400 $	3,16000 %	2021
199 600 $	3,16000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,16000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Réjean Tremblay, appuyé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 juillet 2017 au montant de 240 000 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 408. Ces billets sont émis au prix de 98,00900 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2017-07-14

15.1-RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 240 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 JUILLET (RÈGLEMENT NUMÉRO 408)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint Hilarion souhaite emprunter par billets pour un montant total de 240 000 $ qui sera réalisé le 18 juillet 2017, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
408	240 000 $

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 408, la Municipalité de la paroisse de Saint Hilarion souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Charles-Henri Gagné, appuyé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billet qui sera émis, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 juillet 2017;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	**9 800 $**	
2019.	**10 000 $**	
2020.	**10 200 $**	
2021.	**10 400 $**	
2022.	**10 600 $**	**(à payer en 2022)**
2022.	**189 000 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 408 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 juillet 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2017-07-15

16- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-RÉFECTION CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique en lien avec la réfection du chemin Principal;

CONSIDÉRANT QUE l'étude aura pour objectifs de valider la nature des sols en place, de déterminer quelques-unes de leurs propriétés physiques et mécaniques, de mesurer la profondeur de la nappe d'eau souterraine et celle du socle rocheux, s'il y a lieu, afin de formuler des recommandations pertinentes au projet;

CONSIDÉRANT l'offre reçue des Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (LEQ) pour un montant forfaitaire de 11 000 $ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte l'offre de services professionnels de LEQ au montant de 11 000 $ plus taxes.

2017-07-16

17- ACCEPTATION SOUMISSION SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR CONCEPTION PLAN ET DEVIS CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un mandat concernant les services professionnels en ingénierie conception de plans et devis pour le projet de réfection chemin Principal dans le cadre du programme FEPTEU;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes qui ont été analysées au point de vue qualitatif par le comité de sélection :

	Tétratech	**SNC Lavallin**	**Arpo**
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	soumissionnaire #1	soumissionnaire #2	soumissionnaire #3
Pointage intérimaire reporté - Offre de services (au moins 70 pts)	85.02	86.80	80.58
Prix de la soumission (av. Tx)	85 400.00 $	80 000.00 $	24 700.00 $
Pointage final : (pointage intérimaire +50) X 10 000 Prix	15.81	17.10	52.87
Rang de chaque soumissionnaire	**3**	**2**	**1**

CONSIDÉRANT QUE les firmes qui se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70%, qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité recommande à la municipalité d'adjuger le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour conception de plans et devis pour le projet de réfection de conduites sur le chemin Principal à ARPO groupe-conseil, qui s'est avéré la soumission conforme la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix, a confirmé la validité de la soumission du groupe conseil ARPO pour un montant de 24 700 $ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte la soumission produite par ARPO groupe-conseil, étant la plus avantageuse conforme, au montant de 24 700 $ plus taxes.

2017-07-17

18- LES MAINS DE L'ESPOIR : BILLETS DE TIRAGE

CONSIDÉRANT l'offre de 10 billets de tirage au profit de Mains de l'Espoir de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà accordé un don de 50 $ suite à l'invitation à l'édition 2017 du tournoi de golf bénéfice de Mains de l'Espoir de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion contribue à nouveau aux activités bénéfices de Mains de l'Espoir de Charlevoix en achetant 5 billets de tirage à 10 $ chacun pour un total de 50 $.

2017-07-18

19- CROIX ROUGE CANADIENNE : CONTRIBUTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la Croix-Rouge canadienne, division Québec, ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés concernant le plan de sécurité civile municipal pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et que la contribution est payable à chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser à La Croix-Rouge canadienne la contribution 2017-2018 au montant de 193.44 $ (1209 x 0.16 $ par capita) pour l'Entente Services aux sinistrés couvrant la période d'août 2017 à septembre 2018;

2017-07-19

20- DIFFUSION DE FILMS DANS LES MUNICIPALITÉS ET FILMANTROPHES (COLLABORATION DES BIBLIOTHÈQUES)

CONSIDÉRANT QUE chaque bibliothèque de la MRC a pris entente, par le biais de la *Table de réflexion sur les services de bibliothèque de la MRC de Charlevoix*, avec l'organisme *Les Filmantrophes* afin d'offrir aux citoyens une projection de film durant la saison estivale (sauf celle de Baie-St-Paul qui se tiendra cet hiver). Le budget de la Table assumera les frais de projection. Ainsi, chaque film sera une présentation de la bibliothèque de l'endroit;

CONSIDÉRANT QU'afin de faire vivre une expérience différente aux citoyens et profiter de la belle saison, les projections auront lieu en plein air;

CONSIDÉRANT les détails transmis par Annie Vaillancourt, agente de développement culturel de la MRC de Charlevoix, dans le cas où une autorisation soit requise par la municipalité à cet effet, et pour permettre d'en faire l'annonce au sein de notre municipalité par le biais de vos différents outils (web, Facebook, journal local);

CONSIDÉRANT QUE le film pour notre municipalité est La forteresse suspendue, 26 juillet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la projection du film le 26 juillet prochain par Les FIlmantrophes sur le site de la montagne de la Croix lumineuse ou au Parc de l'Amical (plus de services sur les lieux) et que le Centre des Loisirs soit le plan B, en cas d'annonce d'intempéries.

2017-07-20

21- ACHAT D'UNE SCIE MÉCANIQUE

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une scie à chaîne, MS 271, 50cc, de marque STIHL chez Loutec au coût de 488.60 $ taxes incluses.

2017-07-21

22- PARTICIPATION À LA SECTION « NOS CHARLEVOISIENS »DE MONCHARLEVOIX.NET

CONSIDÉRANT la demande de commandite de moncharlevoix.net pour l'article à la section *Nos Charlevoisiens Que sont-ils devenus?*, qui a pour but de présenter des gens de Charlevoix et que le prochain article à paraître est celui de Patrice Lavoie, natif de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de participer au montant de 125 $ plus taxes pour un bandeau publicitaire à paraître tout le mois de juillet.

2017-07-22

23- ACHAT RADIO NOUVELLE CAMIONNETTE

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat chez Communications Charlevoix d'une (1) radio de marque Kenwood TK-7302 et une antenne, installation non incluse au coût de 489.99 $ plus taxes pour la nouvelle camionnette Silverado 2017.

2017-07-23

24- DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – PROJET CHEMIN PRINCIPAL, RÉF. RÈGLEMENT 414

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 414 visant à décréter des travaux de réfection de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur le chemin Principal sur une longueur approximative de 793 mètres comportant une dépense et un emprunt de 2 520 400 $ remboursable en 40 ans et appropriant à la réduction de l'emprunt une aide financière de 1 742 425 $ dans le cadre du volet 1 du programme FEPTEU;

CONSIDÉRANT QU'il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'en attendant le financement dudit règlement, la municipalité procède à un emprunt temporaire au montant de 2 520 400 $ a auprès de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et que le maire, ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

2017-07-24

25- DEMANDE D'APPEL D'OFFRES AUX LABORATOIRES POUR CONTRÔLE DE QUALITÉ MATÉRIAUX - PROJET RÉFECTION 1ER RANG (RIRL)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit demander des prix de services professionnels pour le contrôle des matériaux sur le projet de réfection du rang 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la demande d'appel d'offres pour les services professionnels pour le contrôle des matériaux.

2017-07-25

26- ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QU'un employé est en congé de maladie pour une période indéterminée et qu'il manque un employé par semaine car c'est la période des vacances, d'où le manque d'employés pour les nombreux travaux de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'embauche d'un employé temporaire au besoin et si nécessaire, salaire à discuter.

2017-07-26

27- ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 : FORMATION POUR LA PRÉSIDENT

CONSIDÉRANT QUE des Élections générales municipales auront lieu le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE des formations sont offertes pour les présidents d'élection;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale à s'inscrire à la formation d'un jour gratuite qui aura lieu à La Malbaie le 14 septembre prochain.

QUE les frais de déplacement et repas inhérents à cette formation sont aussi autorisés et seront remboursés.

2017-07-27

28- INTERVENTION DES POMPIERS DU 2 JUILLET, ENVOI DE FACTURE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu usage de feux d'artifice à l'arrière du 234, chemin Cartier, le 2 juillet et que cela a causé un feu dans une haie de cèdres d'un voisin et que cela a nécessité une sortie des pompiers suite à un appel au 911;

CONSIDÉRANT QUE cela contrevient à l'article 4.26 du règlement # 346 sur la qualité de vie car les feux d'artifice sont interdits à l'intérieur du périmètre urbain (sauf pour évènement à caractère public) à moins que le directeur du service incendie l'autorise selon certaines conditions mentionnées au règlement;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été faite au directeur du service incendie en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise l'envoie d'une facture à la personne responsable qui a fait l'usage du feu d'artifice avec une copie de l'article du règlement.

2017-07-28

29- ACHAT DE PNEUS USAGÉS POUR TRACTEUR

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) pneus usagés pour le tracteur à l'entreprise Éric Couture au coût de 400 $ plus taxes (transport Thetford-Mines-Québec inclus);

Le transport de Québec - Saint-Hilarion ainsi que l'installation sont aussi autorisés.

2015-07-29

30- SOUMISSION FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN PLACE DE RÉSIDU DE PLANAGE

CONSIDÉRANT la soumission pour la fourniture, transport et mise en place de résidu de planage soit la mise en place avec niveleuse et rouleau compacteur de +/- 650 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE la facturation de la pose de planage sera selon le nombre réel de tonne posée, environ 150 mm d'épaisseur de planage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de Les Entreprises Jacques Dufour et Fils Inc. au coût de 19 337.50 $ plus taxes et que la directrice générale est autorisée à signer la soumission-contrat 2017-712 pour et au nom de la municipalité.

2017-07-30

31- ASPHALTE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue pour réparer l'asphalte du stationnement endommagé lors des travaux de creusage pour installer un drain autour de la bâtisse des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de DA-RE-L Excavation Inc.au coût de 13 068 $ plus taxes (superficie de 594 m^2, épaisseur 2 pouces compacté à 140 $/tonne ou 22 $ m^2).

32- AUTORISATION DE DÉPENSES DE LA GESTION DES PONTS

Ce point est reporté.

33- COURRIER

- Direction générale des finances municipales : Approbation des règlements numéros 414 et 415;
- Mains de l'Espoir : Remerciement pour le don et reçu;
- Fibrose kystique : Remerciement pour don et reçu;

34- AFFAIRES NOUVELLES

35- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2017-07-31

36- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 33.

_____	_____
Rénald Marier, maire	**Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.**

« Je, Renald Marier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

_____
Nathalie Lavoie
Directrice générale